



Décision CODEP-DAJ-2026-045506 du directeur général adjoint en charge des affaires générales de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 30 juillet 2026 modifiant la décision CODEP-DAJ-2025-048076 du 25 juillet 2025 du directeur général adjoint en charge des affaires générales de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection portant délégation de signature aux membres du personnel placés sous son autorité

Le directeur général adjoint en charge des affaires générales,

Vu la décision CODEP-CLG-2025-047946 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 24 juillet 2025 portant délégation de son pouvoir en matière de passation de certaines conventions ;

Vu la décision CODEP-DAJ-2025-048076 du directeur général adjoint en charge des affaires générales de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 25 juillet 2025 modifiée portant délégation de signature aux membres du personnel placés sous son autorité,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau III en annexe de la décision du 25 juillet 2025 susvisée est ainsi modifié :

1° La ligne n°14 est ainsi modifiée :

-à la deuxième colonne, les mots : « GREAU Claire » sont remplacés par les mots : « VIGNAUD Caroline » ;

-à la quatrième colonne, les mots : « par intérim » sont supprimés ;

2° La ligne n°23 est ainsi modifiée :

-à la deuxième colonne, les mots : « DAUZERES Alexandre » sont remplacés par les mots : « WITTEBROODT Charles » ;

- à la quatrième colonne, les mots : « par intérim » sont supprimés ;

3° La ligne n°25 est supprimée ;

4° A la deuxième colonne de la ligne n°70, les mots : « INGREMEAU Jean-Jacques » sont remplacés par les mots : « ESPIVENT DE LA VILLEBOISNET Camille ».

Article 2

Les dispositions de la présente décision entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2026, à l'exception de celles du 1° de l'article 1^{er}, qui entrent en vigueur le 1^{er} août 2026.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 30 juillet 2026.

Signé par :

Le directeur général adjoint en charge des affaires
générales de l'Autorité de sûreté nucléaire
et de radioprotection,

Daniel DELALANDE